

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Poste de chargé de mission projets économiques/accompagnement de la filière
numérique - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le poste de chargé de mission projets économiques/accompagnement de la filière numérique à la direction des entreprises et de l'attractivité au pôle développement durable et rayonnement métropolitain est vacant.

Afin de pourvoir ce poste, une publicité légale a été réalisée auprès du centre départemental de gestion le 12 octobre 2012.

Au terme de cette publicité, la Communauté urbaine de Bordeaux n'a été destinataire d'aucune candidature de fonctionnaire correspondant au profil recherché. En conséquence et compte tenu de la spécificité du poste, le recrutement d'un cadre A contractuel au titre de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé pour une durée de 3 ans.

L'agent participera à la conduite de projets économiques complexes en étroite relation avec les services communautaires et les partenaires extérieurs. Dans le cadre de la programmation économique, il sera chargé de participer à la réflexion stratégique globale sur la prise en compte des objectifs de développement économique à travers diverses études et projections. De même, il devra concevoir et mettre en œuvre des projets d'aménagement du territoire à vocation économique.

De plus, l'agent assurera l'animation de la filière économique numérique. Il participera à la réalisation du projet cité numérique et au développement de partenariats. En outre, il accompagnera les entreprises dont le souhait est de s'implanter sur le territoire communautaire.

En application de la délibération n°2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera alors fixée en référence au grade des attachés territoriaux. Soit une rémunération annuelle brute comprises entre 27 528.36 euros brut (1^{er} échelon du grade d'attaché territorial, indice brut 379, indice majoré 349) et 44 697.48 euros brut (12^{ème} échelon du grade d'attaché territorial, indice brut 801, indice majoré 658) régime indemnitaire correspondant inclus.

Cette rémunération brute annuelle sera indexée sur la revalorisation de la fonction publique territoriale somme à laquelle il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1 083.96 euros brut au titre des primes semestrielles.

Les crédits nécessaires à ce recrutement seront prélevés au chapitre 012 - article 64131 – fonction 0200, soit un montant annuel de 65 163.84 euros bruts.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 3-3 alinéa 2 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°2006/0828 du conseil de communauté du 24 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Compte tenu de l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant au profil et de la spécificité du poste de chargé de mission projets économiques/accompagnement de la filière numérique au sein de la direction des entreprises et de l'attractivité, le recours à un agent contractuel est envisagé dans cette direction.

DECIDE

Article unique : Il est décidé d'autoriser le recours à un agent contractuel pour occuper le poste de chargé de mission projets économiques/accompagnement de la filière numérique au sein de la direction des entreprises et de l'attractivité au pôle du développement durable et du rayonnement métropolitain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 7 MARS 2013

M. JEAN-MARC GAÜZERE